



Incidence fiscale d'un don à une association

Par **pascale64**, le **24/09/2015** à **11:03**

Bonjour,

Je souhaite vendre un bien immobilier (bureaux) à une association que je voudrais aider. Je voudrais savoir s'il est préférable sur le plan fiscal de minorer le prix de vente ou de vendre au prix du marché puis de faire un don à cette association.

Je précise que je n'ai pas de lien avec cette association : je ne suis pas adhérente ni bénéficiaire de ses services et ne détient aucun mandat.

Merci de vos conseils

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **11:59**

Bonjour,

La solution 1) expose au redressement fiscal ainsi qu'aux pénalités qui vont avec, et le notaire risque de s'y opposer.

La solution 2) n'est pas forcément à votre portée, sauf si l'association est reconnue d'utilité publique.